



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/43/798 10 novembre 1988 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session Point 65 de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Note du Secrétaire général

- 1. Par une note en date du 24 février 1988 (S/19530), le Secrétaire général a appelé l'attention des membres du Conseil de sécurité sur les paragraphes 1 et 3 de la résolution 42/39 A de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1987, intitulée "Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale".
- 2. Far une note verbale en date du 19 août 1988, la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, se référant à la résolution 42/39 A de l'Assemblée générale, a communiqué ses vues au Secrétaire général.
- 3. Par une lettre en date du 12 octobre 1988, la Mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine, se référant à la résolution 42/39 A de l'Assemblée générale, a transmis au Secrétaire général une note verbale sur la question du rôle du Conseil de sécurité dans le domaine du désarmement.
- 4. Par une lettre en date du 18 octobre 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a demandé à celui-ci d'appeler l'attention des membres du Conseil sur la teneur des deux notes verbales mentionnées aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus.
- 5. Par une lettre en date du 28 octobre 1988, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le texte de sa lettre du 18 octobre relative à la résolution 42/39 de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1987, ainsi que des notes verbales jointes, avait été distribué aux membres du Conseil de sécurité.

88-28968 6165Q (F)

IP.